

Procès-Verbal de l'Assemblée
DU BUREAU DE LA
SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE
DE
SAINT-MICHEL,

Tenue à l'Archevêché de Québec, le 30 Août 1871.

Présidence de Monsieur le Grand-Vicaire Charles-Félix Cazeau (en l'absence de Monseigneur le Vice-Président).

Présents : Messieurs C. F. Cazeau, V. G., Olivier Caron, V. G., J. D. Déziel, Jos. Laberge, Jos. Auclair, Ant. Racine, Cyp. Tanguay, procureurs, et Messieurs Augustin Beaudry et Michel Forgues, qui sont priés d'agir comme procureurs *pro tempore*, vu que le nombre des Procureurs présents ne forme pas le *Quorum* voulu par les règles de la Société.

Présentée la demande d'agrégation de Sa Grâce Monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec, ci-devant membre agrégé du Séminaire de Québec, qui est admis au nombre des membres de la Société et qui, en vertu de la 38ème Règle devient de droit Président de la Société et du Bureau.

Mr. le Grand-Vicaire Cazeau laisse le fauteuil.

PRÉSIDENCE DE SA GRACE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Présens MM. C. F. Cazeau, V. G., Olivier Caron, V. G., J. D. Déziel, Jos. Laberge, F. X. Delâge, Jos. Auclair, Ant. Racine, C. Tanguay, et Thos. Caron, V. G., procureurs, et MM. A. Beaudry et Michel Forgues, procureurs *pro tempore*.

Lu le Procès-Verbal de l'Assemblée du Bureau, tenue le trente Août mil-huit cent soixante-dix.

Présentées les demandes d'agrégation de

MM. Malo, Stanislas.....	Curé de Bécancour,
Gagnon, Hyacinthe.....	" de Ste. Catherine,
Blouin, Adelme.....	" de Carleton,
Bossé, F. X.....	" de la Rivière au Renard,
Audet, Octave.....	Chapelain des S. de Jésus-Marie,
Montminy, Théophile	Vicaire à Beaufort,
Vincent, Prosper.....	" à Ste. Catherine,
Richer-Lafleche, Edouard.....	" à St. Grégoire,
Marquis, Joseph	" à la Baie St. Paul,
Guy, Bernard-Claude.....	" à St. Elzéar,
Gagné, Jacob.....	Secrétaire du diocèse de Rimouski,
Leclerc, Edouard.....	Professeur au Sém. de Ste. Anne,
Monge, Jean.....	Desservant St. Arsène,
Boutard, Léopold.....	Missionnaire de Mont-Louis,
Bellemare, Pierre.....	Curé de St. Didace,
Gaudet, Chs.-Victor.....	Vicaire à St. Boniface,

qui sont admis au nombre des membres de la Société, à condition qu'ils aient préalablement payé leurs contributions sur les revenus qu'ils ont perçus depuis qu'ils sont prêtres, ou tous les arrérages, s'ils ont été antérieurement membres de la Société.

Le Bureau approuve les allocations suivantes, faites par Monseigneur le Président depuis la dernière assemblée du Bureau, savoir :

à MM. Aubert de Gaspé.....	£45 0 0
" Dagnault.....	33 15 0
" Plamondon, J. Bte.....	33 15 0
" Provancher.....	22 10 0
" Catellier, Jos.....	11 5 0
" Girard, Jos.....	16 17 6
" Gaudet Victor.....	11 5 0

Présenté l'état des sommes reçues et payées par Messieurs les Trésoriers, depuis la dernière assemblée du Bureau, savoir :

Recette du Trésorier de Québec.....	£816 8 2½
" " des Trois-Rivières.....	212 14 8½
* Recette totale de l'année.....	£1029 2 11
Déjà en Caisse.....	2195 3 10½
	£3224 6 9½
Dépense du Trésorier de Québec.....	£ 661 19 4
" " des Trois-Rivières.....	179 14 6
Dépense totale de l'année.....	£851 13 10
Reste en Caisse.....	£2372 12 11½
En débetures et obligations.....	£1330 0 0
En espèces, { Entre les mains du Trésorier de Québec.....	£898 6 8½
" " " des T.-Rivières.....	144 6 3
	1042 12 11½
	£2372 12 11½

* Dans la rentrée de l'année se trouvent compris les items suivants, savoir :

Par balance de pension allouée à Mr. Z. Gingras, en 1870	£16 17 6
Reçu par intérêt sur débetures, obligations, et diverses sommes déposées à la Banque d'Epargnes, etc	51 17 8½

Sommes Allouées aux Membres Infirmes.

A MM.

B. Desrochers.....	£45 0 0
G. Tremblay.....	45 0 0
C. Pouliot.....	44 0 0
E. Quertier.....	20 0 0
P. Clément.....	45 0 0
J. Naud.....	30 0 0
C. Tardif.....	50 0 0
O. Grenier.....	50 0 0
H. Richard.....	40 0 0
A. Charest.....	36 0 0
N. J. B. Olscamps.....	45 0 0
Oct. Lépine.....	45 0 0
W. Dunn.....	40 0 0
J. McDonald, V. G.....	45 0 0
J. Aubry.....	45 0 0
Boily.....	45 0 0
Aubert de Gaspé.....	45 0 0
Beaulieu.....	45 0 0
O'Grady.....	40 0 0
Ls. Poulin.....	20 0 0
C. V. Gaudet.....	45 0 0
M. Dowling.....	15 0 0

Monsieur le Grand-Vicaire Thomas Caron étant celui des membres qui à la dernière élection des Procureurs, avait réuni le plus grand nombre de suffrages après les Procureurs élus, remplace comme Procureur feu Mr. le Grand-Vicaire Proulx, conformément aux 15e et 38e Règles de la Société.

M. le Trésorier de Québec ayant demandé l'avis du Bureau sur l'acceptation d'un legs de deux cents piastres présenté par un bienfaiteur de la Société, à la charge d'une rente viagère de six par cent, est autorisé par le bureau à exprimer sa reconnaissance au donateur et à accepter le dit legs à la charge de la dite rente viagère de six par cent, et à passer les actes nécessaires à la dite donation.

Il est résolu que, vu les difficultés élevées par la 5ème règles de la Société, les mots suivants :

“ Tout prêtre ordonné dans l'année peut devenir membre de la Société, en adressant dans les quinze jours qui suivent son ordination, sa demande au Président qui en fait rapport à l'assemblée annuelle des Procureurs. ” soient retranchés, et que cette résolution soit soumise à l'approbation des membres de la société.

Il est résolu, sur requête, présentée par un grand nombre des membres exposants “ qu'il est désirable que chaque diocèse composant la Société de St. Michel, forme une société de secours distincte, et qu'une séparation se fasse sur des bases équitables, par une entente amiable entre tous les membres des différents diocèses ” que les conclusions de cette requête soient communiquées à tous les membres de la Société et soumises à leur approba-

tion, afin que le Bureau puisse nommer immédiatement un comité chargé de faire amender l'acte d'Incorporation dans la prochaine session de la Législature Provinciale.

FAIT ET PASSÉ à l'Archevêché de Québec, le trentième jour du mois d'Août mil huit cent soixante-onze.

(Signé.)

✠ E. A. ARCHEVEQUE DE QUEBEC,

Président S. E. S. M.

CYPR. TANGUAY, Ptre.,

Secrétaire S. E. S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis la dernière assemblée du Bureau, tenue le 30 Août 1870.

Traitement alloué à MM.

B. Desrochers.....	£45	0	0
G. Tremblay.....	45	0	0
C. Pouliot.....	40	0	0
E. Quertier.....	20	0	0
P. Clément.....	45	0	0
J. Naud.....	30	0	0
C. Tardif.....	50	0	0
O. Grenier.....	50	0	0
A. Charest.....	36	0	0
N. J. Olscamps.....	45	0	0
Oct. Lépine.....	11	5	0
W. Dunn.....	40	0	0
J. McDonald, V. G.....	45	0	0
P. H. Marchand.....	45	0	0
Jos. Aubry.....	45	0	0
J. B. Leclerc.....	35	0	0
H. Alexandre pour 1869..	10	0	0
Nap. Caron.....	6	0	0
Ths. Aubert de Gaspé.....	45	0	0
P. S. Dagnault	33	15	0
J. P. Plamondon.....	35	15	0
L. Provancher.....	22	10	0
Jos. Catellier.....	11	5	0
V. Gaudet.....	11	5	0
Jos. Girard.....	16	17	6
M. Dowling.....	15	0	0
Payé pour impressions, papeteries, postages et commissionnaire, etc.....	18	16	4
	£851	13	10

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et aux comptes de M. le Trésorier.

Ce 30 août 1871.

CYPR. TANGUAY, Ptre.,

Secrétaire S. E. St. M.